

LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER



Les Stations

vocation

de la montagne

ou bavure

coloniale

L'histoire des pires stations commence généralement ainsi: X maire de Y constatant la chute de la population communale et le départ de la jeunesse vers la vallée et la ville, eut l'idée dans les années 60 d'implanter, avec l'aide de quelques commerçants de la vallée, un petit télési. Ou bien... prit contact avec Z, dynamique homme d'affaires. Vingt ans plus tard, la population a décuplé. Est-ce positif? Oui, répond le statisticien. Oui, répondent le politique, le syndicaliste, le médecin, le commerçant et le militaire. Oui, oui, oui... Non, dit le poète (et paysan). Votre mouvement n'est pas la vie. Vous confondez agitation et animation. Pour ce commerce-là vous vous êtes donné trop de peine. Faites encore grossir vos villes et laissez la montagne, vous en aurez plus de bénéfice.

Si les stations de sports d'hiver existent, bien peu sont vivantes. Bien peu survivraient à la fin de la mode des vacances d'hiver, bien peu ne présentent rien d'irréversible contre la population locale, contre sa capacité d'initiative et son imagination.

La première ambition de ce numéro est pédagogique: aider ceux qui travaillent dans les stations et ceux qui cherchent en dehors d'elles un salut qui ne doive rien à la vocation touristique, les aider en leur apportant les principes élémentaires de fonctionnement d'une station, en répondant aux questions sur sa création, le pouvoir et la décision dans la station.

A lire la presse régionale et nationale, les revues de montagne, à écouter la radio, à regarder la télévision, il semblerait que la louange soit l'unique manière de traiter le sujet. Tout ce qui se dit des stations est de la publicité. Comment une telle unanimité peut-elle être crédible? Toute la profession journalistique s'y noie et confond l'information et la lecture des dépliants touristiques. Redoutable fascination de la neige et des néons! Un petit week-end à la neige vaut bien une entorse à l'objectivité. Parler différemment des stations, c'est la deuxième ambition de ce journal. Connaître l'impact économique d'une station sur un pays pourrait devenir un argument dans le choix d'une station par les skieurs.

La troisième ambition est de mettre le pied dans la soupe touristique. Tout le monde y mange et personne ne veut en parler. Les plus audacieux critiquent les projets de nouvelles stations et se taisent sur celles qui existent. C'est dire à quel point de résignation ils sont parvenus. Initiative s'est pendue. On la prenait depuis trop longtemps pour un spot lumineux dans une vitrine ou l'enseigne d'une boîte ne nuit. On agrandit, on grossit. On montera plus de skieurs cet hiver, on vendra plus de chaussures. La tête de Rencontre est mise à prix. Si les humains savaient se rencontrer, les stations seraient inutiles et alors on verserait des larmes sur les restes ossifiés d'Imagination.

Un peu d'anatomie...

1 - Les différents types de stations

Il y a plus de 400 stations de sports d'hiver en France. 175 sont dans les Alpes du Nord et 80 dans les Alpes du Sud. Elles sont très diverses. Cela va de la grande station de plus de 20.000 lits touristes et une cinquantaine de remontées mécaniques comme à Chamonix et La Plagne, au petit centre de ski avec moins de 500 lits et quelques remontées mécaniques comme Villar d'Arène.

On peut les différencier en fonction de leur site (altitude, pentes, qualité du domaine skiable) ; ou selon leur clientèle : stations mondaines, familiales ou populaires (classification de Balseinte) ; Préau, professeur à Grenoble, les a classées en fonction de leur relation avec les communes d'accueil : les grandes stations implantées sur de grosses communes (Auron), les stations moyennes sur de gros villages (La Clusaz), les stations créées de toute pièce (Les Arcs) et les petites stations comme Ristolas.

Il est très intéressant de connaître la classification réalisée par le SEATM (Service d'Etude d'Aménagement Touristique de la Montagne) parce qu'elle fait apparaître l'évolution de la politique menée par l'Etat. Le SEATM distingue trois générations de stations :

- les stations anciennes de la première génération créées avant 1940 avec une forte participation de la population locale, en croissance permanente et sans plan d'ensemble, à basse altitude à partir du village (Megève) ou dans un site sans habitation à plus haute altitude et donc mieux enneigé (Montgenèvre),
- les stations de la deuxième génération créées entre 1946 et 1960, sur le modèle de Courchevel, avec une forte intervention des pouvoirs publics. Ce sont des stations fonctionnelles en site vierge créées uniquement pour le ski. La maîtrise foncière est réalisée par la collectivité publique qui revend les terrains à des promoteurs qui construisent sous convention les hébergements et les remontées mécaniques,
- les stations intégrées de la troisième génération (Isola 2000). Elles sont dites intégrées parce que toute la réalisation et la gestion de la station sont concentrées dans les mains d'un seul promoteur-aménageur - la plus grande partie des équipements sont programmés dès le départ.

Mais si on veut tenir compte à la fois des conditions de réalisation et de l'impact des stations, on peut les classer en trois grands groupes :

- 1 - Les grandes stations, anciennes (avant 1955) réalisées avec des promoteurs mais aussi avec une forte participation des "entrepreneurs" locaux. Ce sont les stations de la "première génération" (Montgenèvre, Serre-Chevalier).
- 2 - Les stations assez récentes, depuis 1955, qui ont été réalisées uniquement par des promoteurs dans l'objectif premier de réaliser des opérations immobilières. Elles se sont implantées au pied des grands domaines skiables disponibles, là où la rentabilité était la plus forte. Elles se sont développées rapidement et même brutalement, au rythme de la vente des appartements ou chalets en résidences secondaires. Les promoteurs sont liés par convention à la commune qui en fait contrôle mal un développement économique complètement parachuté. Ce sont toutes les stations créées dans les années 1960 comme Vars ou Orcières-Merlette, et les stations intégrées du Plan neige telle que Puy-St-Vincent, La Plagne ou Isola 2000.
- 3 - Les stations, petites et moyennes, lancées par les communes ou des syndicats de communes, dans l'objectif de développer l'économie locale (Molines, Monétier). Elles sont restées modestes parce que le site était limité. Leur site n'intéressait pas les promoteurs et elles ont pu conserver la maîtrise de leur développement qui s'est fait lentement selon les capacités d'investissement de la commune et des particuliers. La population locale est partie prenante dans l'ensemble des activités touristiques qui existaient déjà souvent pour la saison d'été. La promotion immobilière est peu développée ou fortement contrôlée par la collectivité. Ce sont les stations "oubliées" dans le typologie du SEATM, et pour cause : elles ne faisaient pas partie du Plan neige.

2-La stratégie des promoteurs

LA SITUATION DE DEPART

Un grand domaine skiable a été repéré par le Plan neige. Le site à aménager est en altitude (1500 à 2000 m), éloigné des villages existant plus en aval, et le plus souvent sans route d'accès. Le site est un alpage encore utilisé ou déjà abandonné. Le site est sur des terrains privés ou appartenant à la commune.

Le site est sur le territoire d'une commune qui est, sauf exception, en net déclin : activité agricole en régression comme dans la plupart des communes de montagne ; pas d'autres possibilités d'emplois ; pertes importantes de population, notamment des jeunes.

LE PROJET DE STATION

La Commission MICHAUD pense que le site est capable d'accueillir une station importante de classe internationale capable d'attirer une clientèle étrangère et donc source de rentrée de devises. Accessoirement et pour justifier la création de la station, la création d'emplois sur place est évoquée. Dans une telle optique, l'importance des investissements à réaliser dépasse largement la capacité financière de la commune. En conséquence, on considère que seul un promoteur privé, appuyé par des banques, peut réaliser l'opération et prendre le risque d'investir. Comme par hasard, des candidats promoteurs et des banques s'intéressent à cette époque aux stations de sports d'hiver. Aujourd'hui, les promoteurs sont plus rares, donc la politique a changé.

La commune n'a effectivement pas de moyens pour investir dans une grande station qui est le seul projet considéré comme sérieux. Aucune recherche n'est effectuée pour essayer de lui donner ces moyens et il est exclu d'envisager une station plus petite. La commune est donc en position d'attente d'un promoteur qui voudra bien équiper son site et, par voie de conséquence, redonner vie au village. De plus, quand le site à aménager est propriété privée, les propriétaires attendent le promoteur qui voudra bien leur acheter, à bon prix, des parcelles qu'ils n'avaient plus l'espoir d'utiliser ni de vendre jusqu'alors.

Savoir-faire

"Plutôt que d'entrer en conflit avec des agriculteurs isolés, on préférera s'installer en altitude, où les terrains sont possédés par les communes. Il suffit alors de convaincre le conseil municipal, moins nombreux et plus éclairé que la masse des propriétaires présents ou absents. Comme, la plupart du temps, les terrains de haute altitude sont en régime collectif, on peut ainsi sans trop de difficultés installer de toutes pièces de magnifiques ensembles". H. de Farcy et P. de Gunzburg, Tourisme et milieu rural, 1967.

"Il est bien normal qu'à la fin de notre mandat, nous lancions de manière irréversible ce grand équipement." Paul Dijoud, maire de Briançon, à propos du Prorel, Radio Briançon Vallées, le 11 juillet 1982.

L'IMPLANTATION DU PROMOTEUR

Un promoteur s'intéresse à un site avant de prendre contact avec la commune, il a déjà obtenu des principaux ministères l'accord de principe de réaliser une station et il a déjà réalisé les études de rentabilité de l'exploitation du site. Il a donc défini sa station et aussi défini les conditions à réunir pour la réaliser :

* obtenir la maîtrise foncière du site à urbaniser. Si les terrains appartiennent à la commune, celle-ci va les céder au promoteur selon un prix fixé par les Domaines (Etat).

Si les terrains sont propriété privée : deux solutions sont possibles :

- le promoteur demande à la commune d'acheter les terrains nécessaires et de les lui céder ensuite. La commune achète à l'amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique en cas d'opposition.

- le promoteur achète lui-même les terrains : travail de bénédictins qu'il préfère laisser à la commune, ou qu'il fait lui-même pour forcer la main à la commune quand celle-ci ne lui est pas très favorable.

Le prix payé est très bas en fonction de la valeur agricole (1 F/m² en moyenne dans les années 1960-1970).

Le promoteur a pu aussi exiger de la commune que les autorisations de construire sur le reste du territoire soient gelées pour ne pas concurrencer la vente de l'immobilier de la station.

* faire accepter son projet par la commune, et en particulier le maire.

Le promoteur peut acheter les terrains nécessaires à la station et construire sans même l'accord de la commune puisqu'elles n'ont pas encore à l'époque de Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Mais c'est une solution coûteuse, et le promoteur a intérêt à obtenir une répartition des charges avec la commune dans le cadre d'une convention.

Le moyen le plus efficace utilisé par les promoteurs pour obtenir de la commune le droit de faire ce qu'ils veulent et la répartition des charges la plus avantageuse est d'obtenir le plus rapidement possible la signature de cette convention. La commune est pressée de se prononcer rapidement sous peine de laisser le sauveur qui peut menacer de partir ailleurs. Elle n'a pas le temps de s'informer, de mener les études nécessaires,

de prendre conscience des conséquences du projet, encore moins d'envisager d'autres solutions. Elle peut obtenir des garanties écrites et des promesses orales. Elle signe d'autant plus facilement que son autorité de tutelle, la préfecture, le lui conseille. Les conflits nombreux auront lieu plus tard quand la commune, mieux informée et souvent aux prises à des graves problèmes financiers va réaliser l'importance des avantages accordés au promoteur, et voir les promesses et l'esprit de la convention non tenus, sans parler des programmes non appliqués par le promoteur. L'autre avantage de la rapidité est de court-circuiter les réactions de la population ou d'associations qui seraient opposées au projet.

L'autre moyen, tout aussi efficace, est de négocier avec le maire seul. Un conseil municipal peut poser plus de questions. Et, si le conseil apparaît difficile, le promoteur peut aussi utiliser des hommes relais à l'intérieur de la commune, ou parachutés, ou des élus locaux qui vont prêcher pour lui. Les exemples ne sont pas rares.

- * réduire le coût de construction de la station, à la fois pour réaliser le profit maximum et pour arriver à un prix de vente concurrentiel sur le marché immobilier.

Il va donc demander et négocier la prise en charge des équipements publics par la commune : routes d'accès, réseaux d'eau, électricité, collecte des ordures ménagères, station d'épuration, lo-

caux publics (école, annexe mairie ... etc.). Le promoteur se réserve le programme immobilier (hébergement et surfaces commerciales). Le promoteur construit surtout des appartements destinés à la résidence secondaire : opération la plus rentable et la plus facilement vendable.

La répartition de ces charges entre promoteur et commune se fait en fonction de la force de la commune ; si celle-ci est faible, elle va assumer le maximum d'investissement non rentable. En général, la voie d'accès a été payée par le département.

Quant aux remontées mécaniques, le promoteur les réalise directement, ou c'est la commune qui les réalise et les afferme au promoteur qui paie le remboursement des annuités d'emprunt en guise de loyer : c'est un moyen habile de diminuer les coûts d'investissements puisque la commune peut bénéficier de subventions intéressantes qui diminuent d'autant le montant des emprunts.

3- Les liens juridiques entre promoteur et commune

Dans la réalité, trois cas se présentent :

- pas de convention (tout au moins au départ),
- des conventions avec les divers promoteurs,
- une convention globale d'aménagement (cas des stations intégrées).

Pas de convention :

Arrangement à l'amiable entre communes, propriétaires et promoteurs. La commune laisse faire les constructions et l'équipement du domaine skiable. C'est le promoteur qui paie tous les équipements nécessaires. Ce fut le cas de PRA-LOUP dans les premières années. C'est la porte ouverte à tous les abus. Le promoteur fait ce que bon lui semble sans s'occuper des équipements publics que la commune devra prendre en charge par la suite.

Plusieurs conventions : passées avec différents promoteurs, ou avec le même, mais pour des équipements différents.

- le bail emphytéotique : c'est une location de terrain en général pour 99 ans. La commune reste propriétaire du terrain. Le locataire peut construire et gérer pendant la durée du bail. A la fin du bail, la commune devient propriétaire des constructions réalisées sur son terrain et peut les utiliser à son gré. C'est la formule utilisée à VAL LOURON (HAUTES PYRENEES).

les conventions d'aménagement :

- * la convention de concession d'un service public, utilisée pour la construction et la gestion des remontées mécaniques. La commune cède à un promoteur le droit de construire et exploiter des remontées mécaniques, pendant 30 ans le plus souvent, moyennant une redevance (un loyer) qui, dans les faits, peut aller de zéro à 5 % du chiffre d'affaire des remontées mécaniques.

Même si les remontées mécaniques sont déficitaires pendant les 5 à 7 premières années, la durée de la convention permet au promoteur-gestionnaire de réaliser des bénéfices importants sur des engins amortissables en moins de 20 ans.

- * la convention de réalisation immobilière, dans le cas où la commune vend un terrain à un pro-

moteur qui se charge de réaliser un programme immobilier défini avec la commune. La convention règle les charges respectives de la commune et du promoteur pour une durée de moins de 15 ans en général.

Une seule convention : la convention globale d'aménagement, d'une durée de 30 ans passée entre la commune et un seul promoteur-aménageur en général.

Elle comprend :

- une convention générale d'aménagement qui règle les différents aspects de la réalisation de la station (durée, mise à disposition du foncier, répartition des charges financières et des constructions, redevances, litiges ... Les priorités éventuelles accordées aux gens du pays pour les emplois ...).
- des cahiers des charges qui précisent les objectifs et les conditions de réalisation pour les remontées mécaniques et le programme immobilier.
- elle peut contenir aussi une convention de concession des remontées mécaniques si le promoteur veut les gérer, et d'autres conventions selon les cas de figure.

Les pièges de la convention d'aménagement :

- la convention ne définit pas l'ensemble des équipements qui seront nécessaires au fonctionnement de la station. Les premières conventions des années 1960 se limitent aux seules opérations liées à la construction et aux remontées mécaniques. Les conventions des stations intégrées (Plan neige) sont plus complètes et définissent qui aura la charge de la station d'assainissement, des services publics, des parkings, etc. Mais l'énumération demeure toujours incomplète et les équipements publics oubliés ou imprévus seront à la charge de la commune à moins qu'elle réussisse à faire payer le promoteur. Plus le promoteur aura réussi à se débarrasser de ces



charges (école, logement des travailleurs ...), plus ses bénéfices seront importants et plus la commune sera en situation financière difficile. C'est l'une des raisons des conflits qui vont se développer à la fin des années 1970.

- la convention ouvre au promoteur le droit de réaliser la station. C'est son objectif. Par contre, l'objectif de développement local (notamment par la création d'emplois pour les gens du pays) exprimé par la commune au moment de la signature de la convention, n'est pas noté dans la convention et pratiquement rien n'est exigé du promoteur. Seules quelques communes ont pu obtenir par écrit des priorités d'embauche à compétence égale, ou des priorités pour l'achat de commerces. Ces clauses n'ont jamais pu être respectées. De telle sorte que, dès les premières années de fonctionnement de la station, les communes réalisent que leurs objectifs propres ne seront pas atteints, et elles ne pourront pas se défendre avec la convention ... qui ne contient rien en ce domaine. Les communes rappelleront au promoteur les promesses faites, mais celui-ci les aura évidemment oubliées.

La Convention

C'est un contrat passé entre la commune et une société privée. Si la commune ne veut pas ou ne peut pas réaliser elle-même les opérations d'aménagement et la gestion des équipements, elle en confie la charge à une société privée. La convention donne le droit à la société privée de réaliser ou gérer un équipement (urbanisation, remontées mécaniques, eau ...).

La convention est obligatoire pour toute opération qui a un caractère de service public comme les remontées mécaniques. Cette notion de service public a été l'argument pour imposer des expropriations de terres au profit du promoteur par l'intermédiaire de la commune (déclaration "d'utilité publique" plus que douteuse dans de nombreux cas). Le promoteur a intérêt à une convention pour obtenir l'usage des terres, des financements publics ou pour s'assurer l'exclusivité d'une opération (pas de concurrence pour l'urbanisation ou l'équipement du domaine skiable).

En échange, la commune peut obtenir le financement d'équipements publics, imposer la nature des équipements privés à créer, le rythme de développement, leur localisation. Elle peut contrôler les comptes de la société privée. Elle peut exiger des règles de fonctionnement : tarif des remontées mécaniques, priorité d'embauche pour les gens du pays, etc.

Pour les stations créées dans les années 1960, les conventions étaient très incomplètes et très avantageuses pour les promoteurs. Au fur et à mesure que les communes sont devenues plus fortes et mieux informées, les conventions sont devenues plus précises et elles permettent un meilleur contrôle du promoteur.

SOLIDARITÉ...

REISER

CETTE
AFFAIRE
DE LA
POLOGNE
NOUS A
PROFONDEMENT
BOULEVERSÉS



CETTE
ANNÉE,
POUR LES
FÊTES, EN
SOLIDARITÉ,
NOUS ALLONS
VIVRE PENDANT
UNE SEMAINE
COMME
LES
POLONAIS



NOUS FERONS LA QUEUE
DEVANT DES CABANES EN
BOIS OÙ IL N'Y A RIEN
À VENDRE...



NOUS
PRENDRE
DES
MOYENS DE
TRANSPORT
LENTS...



... SANS AUCUNE
PROTECTION CONTRE
LE FROID

NOUS FERONS LA QUEUE POUR
OBTENIR DES NOURRITURES RARES ET CHÈRES



47 FRANCS!

"Une foule agitée entourait la station du téléférique. L'escalier de bois tremblait sous les lourds godillots qui grimpaient à l'assaut du guichet. Une benne montait au ciel, chargée de bienheureux".

"L'employé du téléférique, un paysan au front écrasé et à l'oeil méfiant, se campa solidement devant la porte. Ses vêtements dégageaient une odeur d'étable." H. Troyat, Tendre et violente Elisabeth.

DANGER!
AVALANCHES



Solidarité de Reiser a paru dans le Nouvel Observateur du samedi 26 décembre 1981 ce qui explique la modération du prix du repas skieur.

4- Le fonctionnement d'une station

Pour une station de sports d'hiver l'équipement du domaine skiable conditionne la capacité d'hébergement, d'où l'intérêt de maîtriser l'ensemble des opérations. Le mode de gestion des équipements publics et la commercialisation des hébergements révèlent aussi le pouvoir que se donne la commune ou le promoteur.

LES REMONTEES MECANQUES :

C'est l'équipement central. De sa capacité à utiliser au mieux le domaine skiable, à satisfaire la clientèle, va dépendre en grande partie l'attrait

de la station et sa fréquentation. D'où l'importance de la gestion : par la commune ou par un promoteur. Dans tous les cas, la gestion est soumise aux règles du droit public parce que le transport par remontées mécaniques est un service public.

* **la commune** (ou plusieurs communes regroupées dans un syndicat comme dans le QUEYRAS) peut gérer les remontées mécaniques : soit directement (les dépenses et recettes font partie du budget communal) ; soit par une régie municipale qui a son propre budget. La commune ne gère les remontées mécaniques que si elle en est propriétaire. Les bénéfices réalisés (s'il y en a) sont réinvestis dans les remontées mécaniques ou financent d'autres services publics. En cas de déficit de la régie, c'est le budget communal qui paie. En particulier, c'est la commune qui finance les annuités des emprunts réalisés pour la construction tant que les recettes d'exploitation des remontées mécaniques sont insuffisantes pour couvrir elles-mêmes et les dépenses d'exploitation et l'amortissement.

L'avantage d'une gestion communale est clair : l'objectif de la commune est d'assurer un service public au profit de la bonne marche de la station. C'est son rôle, mais cela n'exclut pas que certains élus puissent confondre intérêt général et intérêt privé.

* la gestion privée :

- n'importe quel propriétaire peut installer sur ces terres un téléski et l'exploiter,
- dans la plupart des grandes stations, c'est le promoteur, ou l'une de ses filiales, qui exploite les remontées mécaniques qui sont sa propriété ou celle de la commune. Dans ce cas, le promoteur et la commune ont passé une convention (de concession d'un service public). Cette convention permet théoriquement à la commune de contrôler le promoteur et la réalisation du service public. Mais les investissements en remontées mécaniques sont moins rapidement rentables que ceux de l'immobilier, et le promoteur n'équipe le domaine skiable que s'il y est obligé par convention, ou que si cela permet de vendre des appartements supplémentaires. En conséquence, le non respect du service public par le promoteur, et les bénéfices importants réalisés, ont poussé les communes les plus clairvoyantes à reprendre la gestion des remontées mécaniques.

L'ENTRETIEN ET LA SECURITE DES PISTES :

C'est l'exploitant des remontées mécaniques qui doit assurer l'entretien des pistes. Il en est de même pour la sécurité, mais la commune en garde la responsabilité juridique. Si la commune se charge elle-même de ses services, l'exploitant des remontées mécaniques doit lui rembourser les frais (au maximum 5 % du chiffre d'affaire des remontées mécaniques).



LES HEBERGEMENTS :

Deux types d'hébergements ont été construits : les hébergements "banalisés" et les résidences secondaires.

* **les hébergements banalisés** sont les hôtels, les collectivités, les gîtes, les chalets et appartements mis en location. Leurs propriétaires sont directement intéressés à une fréquentation touristique maximum sur la période la plus longue, si possible toute l'année. Ce sont ces hébergements qui assurent, par une rotation rapide de la clientèle, la plus grande consommation sur place et font donc tourner la station, les remontées mécaniques, les commerces.

* **les résidences secondaires** : appartements et chalets qui ne sont utilisés que par leur propriétaire. Elles ne sont occupées que quelques semaines et concourent très peu au commerce de la station. C'est le type d'hébergement qui est dominant dans les grandes stations où les promoteurs ont surtout l'objectif de vendre des m² en se souciant peu de leur fréquentation. Aujourd'hui, les communes et l'Etat, par convention, imposent de plus en plus aux promoteurs de construire des hébergements banalisés.

Pour remplir les hébergements banalisés, différents systèmes de commercialisation sont utilisés :

- **les collectivités** (comités d'entreprises ou organismes sociaux de loisirs) remplissent avec leurs adhérents ou avec une publicité qui leur est propre,

- **les locations** de particuliers à particuliers, notamment pour les meublés détenus par les gens du pays,

- **les agences de location** qui sont souvent aussi des agences immobilières s'occupent de louer les meublés des propriétaires absents. Ces agences

peuvent être mises en place par le promoteur lui-même qui, après la vente, tire de nouveaux bénéfices sur ces logements. Dans les grandes stations, ces agences sont en liaison avec des agences de voyage qui drainent la clientèle à l'échelle internationale,

mais pour l'ensemble de la station, c'est le **syndicat d'initiative** ou **l'office de tourisme** qui se charge de la publicité. Il peut assurer un service de location. Le syndicat d'initiative est une simple association principalement de commerçants et hôteliers qui par leur cotisation financent en commun leur publicité.

L'office de tourisme est un établissement public, contrôlé par la mairie, chargé de la publicité. Il assure la coordination des entreprises intéressées au développement de la station. Il est consulté sur les projets d'équipements collectifs d'intérêt touristique. Il peut percevoir des recettes fiscales comme la taxe de séjour. Son budget doit être approuvé par le conseil municipal. Son rôle est d'autant plus important que la commune maîtrise son développement. Il peut être le moteur du dynamisme de la station.

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES :

* **les routes** : la route d'accès est souvent départementale : c'est donc le département, par l'intermédiaire des Ponts-et-Chaussées, qui s'occupe et finance son entretien et son déneigement.

Les autres routes de la station et les parkings sont à la commune : c'est elle qui en a la charge.

* **les réseaux** : électricité, téléphone, eau et assainissement (eaux usées) : ces équipements sont à la charge de la commune mais elle peut les faire financer par les promoteurs ou tout au moins en partie.

Pour la gestion, l'électricité et le téléphone sont gérés par l'E.D.F. et les P.T.T. Les réseaux

d'eau et d'assainissement peuvent être gérés par la commune ou être donnés à une société privée qui rémunère ses services en faisant payer directement les usagers. Dans ce cas, la société est "fermière" des réseaux et liée par contrat à la commune.

* **les services publics** : bâtiments publics, service des ordures ménagères, transports sont aussi à la charge de la commune qui peut toujours demander un financement au promoteur.

* **les commerces et services publics** : ils sont laissés à l'initiative privée. Mais, dans certains cas, comme à ISOLA 2000 jusqu'en 1980, ils étaient propriété du promoteur et gérés par des salariés du promoteur. Aux KARELLIS (SAVOIE), ils appartiennent à une coopérative commerciale et sont tenus par un personnel salarié de la coopérative.

5 - L'impact sur l'économie locale

Le renouveau de l'économie locale, et en particulier la création d'emplois pour les gens du pays, a été l'argument du promoteur, et de certains services de l'Etat, auprès de la commune, pour imposer une station.

Mais le bilan de ces stations montre bien que les objectifs prioritaires étaient ceux du promoteur (opérations immobilières) et ceux de l'Etat (entrées de devises avec une clientèle étrangère). Par contre les petites stations, qui se sont développées, sans tapage, avec les moyens du bord, ont un impact nettement plus favorable pour la commune.

En fait, il s'agit de deux types d'économie touristique qui produisent des effets bien sûr différents.

LES GRANDES STATIONS AVEC PROMOTION IMMOBILIERE

Les terres ont été vendues aux promoteurs. Les investissements ont été réalisés par des capitaux extérieurs. Seuls les gens du pays les mieux informés et les plus fortunés ont pu créer un hôtel ou un commerce quelques années plus tard. La quasi-totalité des constructions ont été l'oeuvre d'entreprises de B.I.P. extérieures à la vallée, souvent liées au promoteur. L'importance et la rapidité des chantiers n'ont pas permis aux entreprises locales de prendre les marchés. Les remontées mécaniques, les hébergements, les commerces, les services privés sont gérés pour la plupart par une population nouvellement implantée dans le pays. La création d'emplois est importante (700 emplois au total à VARS par exemple) mais peu sont permanents (30 %) et sont tenus eux-aussi par des travailleurs venus de l'extérieur : ils sont saisonniers, sans sécurité d'emploi, et subissent des conditions de travail souvent déplorables, d'où une forte rotation du personnel.

Conséquences :

Ce type d'économie, qui colonise un site touristique, laisse la commune à l'écart des revenus créés, mais son évolution dépend étroitement de la station. La population augmente grâce à une forte immigration. Le budget communal est de plus en plus endetté au fur et à mesure que des équipements publics sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de la station. L'agriculture déjà en déclin subit des contraintes croissantes, notamment avec la spéculation sur les terres. Même si les exceptions existent, il n'en reste pas moins que l'ensemble des activités touristiques, et du coup la mairie, sont contrôlés par une nouvelle population arrivée avec la station.

LES PETITES STATIONS MAITRISEES PAR LA COMMUNE

Le volume de l'économie touristique est nettement plus modeste, mais les activités sont très liées à la commune et à sa population. Tout le monde n'en profite pas, mais l'essentiel des revenus sont perçus sur place. Les investissements ont été réalisés par la commune (remontées mécaniques) et des gens du pays (hébergements) et ce sont eux qui les gèrent. Les constructions, sous forme de petits chantiers et par rénovation de l'habitat ancien, étalées dans le temps, ont permis de développer les entreprises de bâtiment locales. Les emplois sont moins nombreux (une centaine pour 2.000 lits) ; ils sont plus souvent permanents (50 %) et sont tenus en majorité par des gens du pays.

Conséquences :

Le tourisme devient aussi l'activité dominante de la commune. L'agriculture subit les mêmes difficultés liées à la politique agricole nationale, mais les revenus touristiques perçus par les agriculteurs favorisent son maintien. La population augmente faiblement parce qu'il y a peu d'immigration et les emplois qualifiés sont encore trop peu nombreux pour permettre le maintien de tous les jeunes du pays (s'il y en a encore). Le budget communal est en situation saine : les équipements publics sont moins lourds, et les recettes d'exploitation (remontées mécaniques) existent. Le pouvoir municipal est toujours détenu par les groupes locaux. La station est intégrée au village et les habitants se sentent chez eux. La situation n'est pas idyllique, en particulier pour ceux qui n'avaient pas de patrimoine à faire fructifier ou de formation pour occuper des emplois intéressants ; mais le bilan est ici nettement plus intéressant que dans les grandes stations parachutées de l'extérieur.

Mots

"L'aménagement de la montagne est entre les mains de gougnaifiers pour d'autres gougnaifiers." Haroun Tazieff au 5^e Festival spéléo de la Chapelle en Vercors, septembre 82, rapporté par Montagnes Magazine.

"Il n'était pas question de quête du Saint-Graal. La foule arrivait dans la montagne, non pas dans le désir de s'y anurer et d'y agrandir ses mesures, mais elle charriait avec elle ses mesquineries, ses petitesse, ses maladies, ses vices, ses perversions, ses défauts, sa saleté. Elle ne venait pas laver aux sources la saleté de son coeur, elle venait salir les sources. Dans tel paysage admirable se construisit tout de suite le dancing sans lequel ils ne pouvaient pas vivre. S'il ne leur était pas permis de se frotter le nombril en cadence, la montagne n'avait pas d'attrait; s'il n'y avait pas le bar, le barman, le shaker et le cocktail, le jazz, la petite et la grande ordure, le relent de l'amour avili, (...) la montagne ne comptait pas. Elle ne comptait pas en réalité." Jean Giono, 13 avril 1942, préface à L'Opéra de Pics de Samivel, Arthaud, 1944.

Vars

A Vars, grande station, selon le P.O.S., on développe "le tourisme au rythme de (la) reconversion des marginaux du monde rural." (Sic).

Deux cas

Ceillac

A la suite des inondations de 1957, il fallut choisir une zone abritée du torrent pour reconstruire le village. Ce fut fait, lors du remembrement-aménagement, avec le quartier de l'Ochette, composé de terres de faible valeur et bien exposées. Quand les indemnités de reconstruction furent versées, les paysans de Ceillac avaient déjà retapé les maisons du vieux village. Dévaluées, elles ne suffisaient plus à assurer la totalité des travaux. Une SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) fut créée qui empruntant en son nom propre afin de terminer la construction des maisons neuves, remboursa grâce aux locations jusqu'à échéance des emprunts. Selon le même principe, des propriétaires apportèrent alors à la SICA des parcelles inconstructibles en raison de leur faible dimension. Après les avoir réunies, la SICA construisit. Les locations payent les annuités. Les apporteurs de terres se retrouvent copropriétaires de l'hébergement proportionnellement à leur apport de terrain après échéance des emprunts. La SICA, bien que construisant des gîtes privés, bénéficie des mêmes avantages qu'une commune en matière de financement.

Le résultat est que les familles du pays restent propriétaires de l'hébergement et des commerces, qu'elles maîtrisent le foncier et que les emplois sont d'abord occupés par les enfants du pays. Le tourisme contrôlé peut alors servir l'agriculture. Aucune parcelle agricole n'est

sacrifiée à l'urbanisation ou aux remontées mécaniques. Bien au contraire, des investissements importants sont faits pour l'agriculture, afin de construire des cabanes pastorales, une laiterie et un réseau d'irrigation par aspersion.

A Ceillac, "petite" station (2500 à 3000 lits) l'irréversible n'est pas commis. Comme le dit le Plan d'Occupation des Sols, les "zones agricoles remembrées (...) sont le fondement d'une vie économique". Pour que Ceillac ait valeur d'exemple et d'émulation, il aurait probablement fallu que son maire soit un homme plus commun ne sachant pas naturellement à quelle porte frapper, ou bien que le dénouement de l'écheveau administratif soit mis à la portée de toutes les bonnes volontés.

Merlette

Au contraire de Ceillac ou de Saint-Michel-de-Chaillol, où l'hébergement est concentré sur des landes, à Merlette c'est sur plus de 60 hectares de bons prés de fauche que la station est construite à partir de 1962, pour atteindre 20 ans plus tard 19000 lits. Dès 1963, le terrain acheté 1,20F le mètre carré se revendait 12 francs. L'aménageur n'était pas un quelconque requin mais une société d'économie mixte, la SEDHA, agissant donc avec l'argent des collectivités et des épargnants.



Le gros problème fut de décourager les agriculteurs de travailler cette terre si propice à l'usage touristique. Mais les bougres, malgré les expropriations, malgré l'intégration de leurs bergeries au lotissement, persistaient à vouloir rester paysans.

La SEDHA et la commune financèrent une étude du BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) dont l'avant-propos contenait déjà, bizarrement, des conclusions sans appel. "Il y a encore trop de personnes qui vivent de l'agriculture à Orcières." La même enquête ne voyait d'avenir agricole que pour les vieux et ceux qui étaient trop éloignés de la station. Depuis 1962, le nombre d'exploitations est passé de 95 à 40. Le cheptel bovin s'est réduit et celui des ovins a progressé. Le maintien de l'agriculture ne doit rien aux options municipales. Le P.O.S. (1979) signale qu'une régression trop importante des activités agricoles conduirait à une dégradation des sols et des paysages. On est déjà dans l'alibi écologique. On parle de la dégradation du paysage mais non des hommes qui le font.

Merlette est l'exemple type de la spécialisation économique. Une station régionale ne peut se faire que contre les locaux. En 1972, lors de la mévente de l'immobilier, la Caisse des Dépôts et Consignation et le Département interviennent. Le développement de la station échappe un peu plus à ceux qui devraient en bénéficier en priorité. En démographie et en nombre d'emplois, le bilan est positif, mais seulement le tiers des emplois est tenu par des Champsaurins. La grande station où l'on pratique du "grand ski" peut être une réussite régionale, mais c'est un échec à l'échelon local. Parlons d'une entreprise de loisir décentralisée

en montagne, mais ne parlons plus jamais d'aménagement de la montagne. Il s'agit d'un équipement au service d'une région.

La commune d'accueil n'est plus alors qu'un support spécialisé irréversiblement par l'usage touristique.

*

Un projet au Lauzet (04)

La montagne pastorale du col Bas est un site très envié. On se souvient du projet du Lauzet 2000 qui dans les années 66 se proposait de construire un village au milieu des pistes de ski et dont l'unique accès aurait été un téléphérique. Si ce projet a capoté, les promoteurs de l'or blanc n'ont pas perdu l'espoir de s'accaparer ce site qui ne manque pas de pittoresque. C'est ainsi qu'une U.T.N. (Unité Touristique Nouvelle) est à l'étude. Mais les promoteurs ne sont pas les seuls à convoiter le site: E.D.F. est aussi sur les rangs.

Une station de ski au col Bas...

La commune du Lauzet est bien encaissée pour pouvoir utiliser aisément les possibilités de l'

espace qu'elle possède au col Bas. L'accès de ce territoire communal qui surplombe le village de 1500 mètres est impossible en voiture. Par ailleurs l'économie communale n'est pas brillante, la situation encaissée de la commune ne conduit pas les touristes à faire une halte lorsqu'ils montent à Barcelonnette, l'agriculture n'a d'espace que pastoral et aucune autre perspective ne se dégage. L'échec du projet du Lauzet 2000 et la présence d'une commune voisine qui a su trouver une nouvelle dynamique suscite les envies.

Cette commune voisine: Montclar a su en effet stopper son exode rural en construisant, sous sa propre maîtrise et sous celle de ses ruraux, une station touristique familiale qui connaît un franc succès. Elle a su mener à bien cette opération en préservant ses terres agricoles et en répartissant les retombées économiques du tourisme sur les différents hameaux de la commune. Mais aujourd'hui les limites de ce développement apparaissent. D'une part toutes les terres incultes ont été bâties, d'autre part l'espace skiable est limité par une altitude trop peu élevée (haut des pistes en dessous de 1700m), aussi la neige fait souvent défaut.

Montclar lorgne donc avec envie l'espace de sa voisine Le Lauzet qu'une simple télécabine rendrait accessible ce qui multiplierait par deux puis par trois l'espace skiable mais aussi les possibilités d'accueil de la station. Faute de pouvoir exploiter elle-même cet espace Le Lauzet percevrait quelques royalties et Montclar connaîtrait un nouveau développement. Bien entendu celui-ci se ferait cette fois sur le dos de l'agriculture qu'il faudrait bien sacrifier.

Ou une retenue à bascule

Mais il y a aussi E.D.F. qui trouve ce site propice pour réaliser une réserve énergétique pour ses heures creuses. Le col Bas est en effet 1200 mètres au dessus du lac de Serre-Ponçon et il faut peu de chose pour bloquer les différents vallons qui descendent vers l'est et ainsi réaliser un lac artificiel.

On conçoit que si ce projet voit le jour, c'est une véritable épée de Damoclès qui sera suspendue au-dessus du village du Lauzet et c'est aussi un nouvel espace pastoral qui disparaîtra. Mais qui s'en souciera?

Extrait du Bulletin du G.A.E.R., n° 26, juin 82.
Adresse du G.A.E.R.: 3 rue Pont-Neuve 04190 Les Mées.

tournaient ivres d'air pur le soir venu. Ces stations étaient l'équivalent des premiers chemins de fer: un anneau spectaculaire protégé de palissades qui procurait aux bourgeois un plaisir mêlé d'effroi. C'est dire qu'elles portaient en elles la marque de l'âge mécanique qui avait présidé à leur construction.

Le monde est aujourd'hui configuré électriquement. Le modèle de l'engrenage a cédé le pas au modèle du circuit. Qu'ils le veuillent ou non les aménageurs actuels de stations sont imprégnés d'un mode de pensée dont l'électronique est le modèle. Le skieur lui-même, d'origine urbaine le plus souvent, a laissé les schémas spatiaux de type mécanique pour rechercher ceux dont l'inspiration est de type électronique.

Dans les stations interconnectées, le skieur devient le mobile impersonnel qu'il avait rêvé d'être dans les plus belles de nos villes. Les timides essais de jumelage de stations, de voisinage élargi sont dépassés, pour en arriver à de véritables réseaux dont le parcours intégral excède la capacité physique et temporelle du skieur. Celui-ci, indifférencié, n'a plus de base, plus de centre. Il n'est plus que parcours, performance. Quand la nuit tombe sur les pistes, il rejoint le navire lumineux de la station où il se trouve. Demain, acharné, il suivra un nouveau réseau. Skieur d'aujourd'hui: traceur gestuel, danseur kaléidoscopique.

La Piste continue

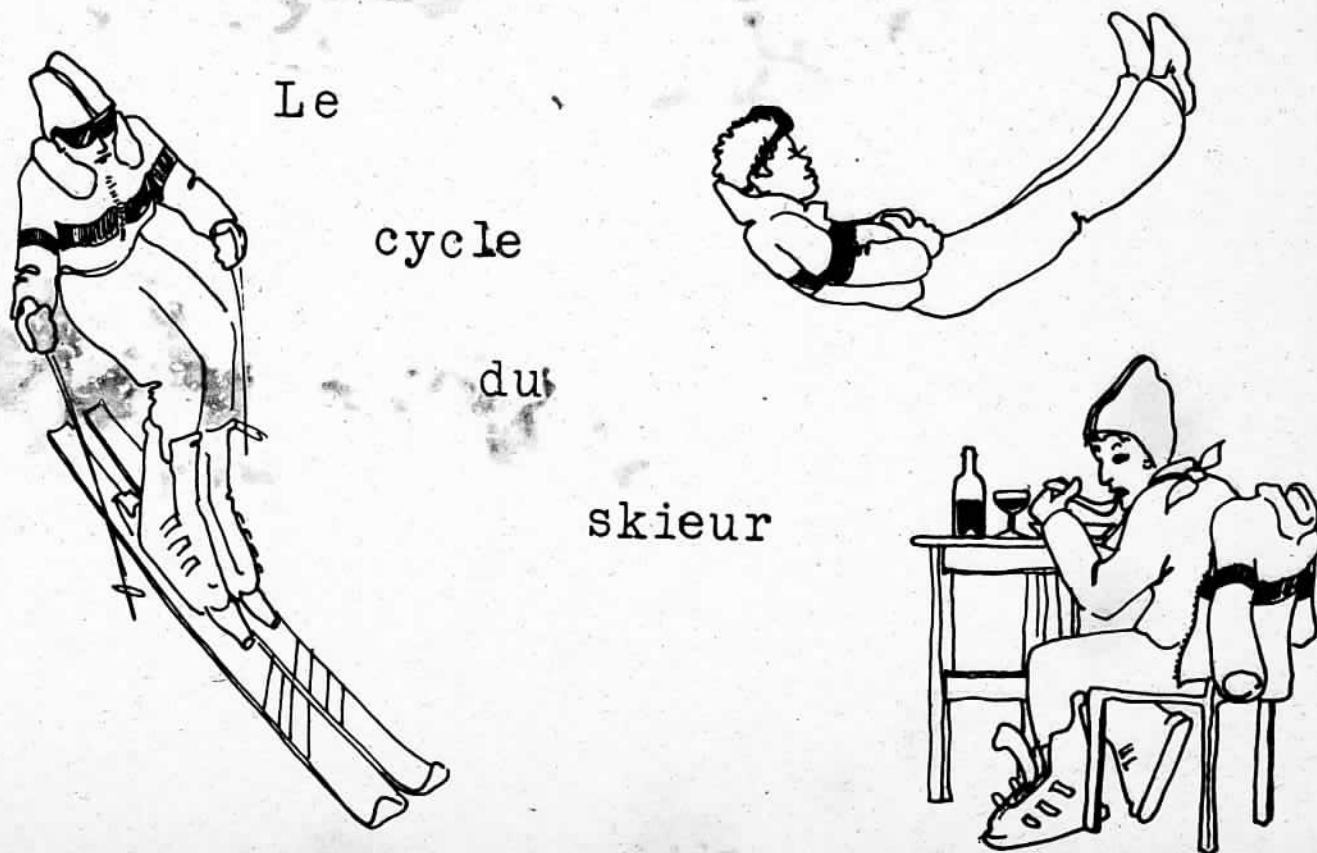
La mode est aux jonctions entre les stations. Avec quelques transbordements on pourra bientôt passer de Vanoise en Oisans (par exemple), via Arrondaz-Bardonnèche-Montgenèvre-Briançon-Serre-Chevalier-Villard d'Arène-La Grave et les Deux-Alpes.

On peut considérer cet itinéraire comme une vulgaire mécanisation du ski de randonnée. Il s'agit alors de récupérer pour les remontées mécaniques une clientèle marginale déjà bien visée par les fabricants de matériels.

La carte de toutes les jonctions possible a déjà été faite, dans les années 60, en même temps que celle de tous les sites urbanisables. Avec des téléportés et des bulldozers tout est réalisable.

Cette mode des jonctions accompagne la tendance du skieur à se deshumaniser, à se robotiser. Dans l'interconnexion systématique des domaines, il aspire au statut de simple mobile performant, renvoyé d'un versant à l'autre par le choix hasardeux d'une remontée mécanique dans le faisceau qui lui est offert.

Naguère les stations étaient fières de leur enclavement. Les réclames insistaient sur la centralité de la station et sa force centrifuge quasi-maternelle. Elle était l'espace familial, le village originel vers lequel les citadins re-



Les marges

du Rapport Cambau

On se rappelle: un rapport comme les fonctionnaires en produisent des centaines est l'objet de fuites. Il traite de la "banalisation des hébergements touristiques". Une des tartes à la crème de l'aménagement. La presse de droite n'en demande pas plus pour crier au collectivisme. Et de citer les passages qui selon elle portent atteinte au droit de propriété, comme l'obligation de louer sa résidence secondaire ou sinon d'acquitter un impôt d'un "montant forfaitaire égal à la moitié de la valeur locative". 300000 lits pourraient ainsi être mis en location.

Il y a donc eu fuite et exploitation partielle d'un document, avec le petit succès d'hystérie politique que l'on sait. Ce n'est pas le plus intéressant.

L'idée de banaliser les résidences secondaires n'est pas venue brusquement à M.Cambau. C'est un très vieux débat. C'est un épisode de la conquête par les promoteurs "collectifs", ceux des stations et des immeubles, de l'immobilier de loisir. Le plus fort est que, pour parvenir à leurs fins, ils n'hésitent pas à se servir d'arguments économiques et sociaux, comme si leur profit était un service rendu à la société. Il est vrai que les résidences secondaires sont un désastre économique pour les collectivités (adductions, etc). Par contre, elles sont construites par des

entrepreneurs locaux, ce qui est rarement le cas des stations. Socialement, elles sont un scandale: ces maisons et ces studios clos dix à onze mois par an. C'est incontestable.

Banaliser les résidences secondaires est un geste de solidarité, mais ce n'est pas ce qui préoccupe le technicien. Ce serait aussi condamner ce type d'hébergement, ce serait rendre un grand service aux promoteurs, ces braves gens avec lesquels et pour lesquels M.Cambau n'a cessé de travailler pendant sa louable carrière de bétonneur. Depuis ses débuts, sous l'aile de Maurice Michaud, il est devenu l'un des principaux déménageurs de la montagne.

Lors de la construction des Arcs, il a fréquenté M. Godino. Et que dit ce dernier des résidences secondaires? Elles sont une formule caduque héritée du XIXème siècle. Une résidence secondaire nécessite, dit-il en toute bonne foi, au moins une cuisinière, un jardinier et une femme de chambre, sans quoi elles tournent au bidonville. Et qui de nos jours peut salarier une cuisinière et un jardinier? Le phénomène disparaîtra donc "dès que les français auront su maîtriser les fantasmes de leur idéal bourgeois". En conséquence, aux Arcs, le promoteur a proposé "un système de location intensive et obligatoire", d'où l'expression de "Nouvelle Résidence Secondaire", formule de location systématique avec occupation partielle du propriétaire. On parle aussi de "nouvelle propriété", de "propriété moderne" ou de "copropriété améliorée". Chaque promoteur y est allé de sa marque.

M. Cambau est donc plus proche dans ses intentions des promoteurs que des collectivistes qui guettent, le couteau entre les dents, derrière les murs ruinés des derniers chalets d'alpage. M.Cambau n'est pas un justicier, c'est un technocrate.

Les résidences secondaires coûtent cher aux collectivités? Les stations, qui sont l'ambition non-dite de M.Cambau, dépossèdent les collectivités. 5000 résidences secondaires en moins, une ou deux stations en plus! Liquider la résidence secondaire individuelle, une bonne mesure pour les stations et ceux qui les conçoivent.

Skieurs

"La caisse vitrée progressait lentement vers les hauteurs, avec son chargement de skieurs debout, agglutinés, qui parlaient fort et riaient pour un rien, dans une odeur de fart et de graisse à chaussures (...) M. et Mme Grévy se cramponnaient au poteau vertical qui soutenait le toit. Ils étaient coiffés tous deux, de bérêts basques. Leur nez, enduit d'une pommade blanche protectrice, pointait hors de leur face rose vif, comme un appendice de carton." H.Troyat.

"Pour éviter des spectacles choquants de femmes sans hejab (voile) skiant en compagnie des hommes, la principale piste de ski au nord de Téhéran, Dizine-Gadjereh, est désormais réservée aux hommes, a décrété le tribunal islamique de Karadj. Le procureur a visité la piste, et a déclaré que le spectacle de femmes sans voile skiant en compagnie des hommes est choquant et non islamique, et que les habits et les comportements sur cette piste rappellent l'ancien régime." Quotidien Kayhan (janvier 1982).

"J'étais seul sur le grand champ de neige. Pendant quelque temps, j'entendis encore le grincement du remonte-pente, un bruit rassurant qui voulait dire qu'il y avait toujours quelqu'un en bas. Puis le bruit s'arrêta. Il faisait presque tout à fait nuit. La piste semblait lisse et douce, les bosses étaient devenues invisibles." Georges Perec.

Société touristique,

Société tertiaire

La société touristique qu'on nous promet irréversible est une société tertiaire, c'est-à-dire que l'activité économique s'y trouve réduite à une économie de services, l'agriculture (secteur primaire) et l'industrie (secteur secondaire) n'étant plus présentes qu'à l'état de traces.

Toutes sortes de débats ont eu lieu à propos du tertiaire et de la "tertiarisation" de la société. Dans les années 60-70 on a désigné les actifs du tertiaire comme les consommateurs modèles de la "société de l'opulence." Finalement, celle-ci a tourné court. Ensuite, la branche tertiaire s'est considérablement développée, ce qui s'est surtout manifesté par une majorité d'emplois déqualifi-

és. Les syndicats ont alors déclaré que le travail de bureau, de conditionnement, de distribution avait sa noblesse propre. Tout cela se passe dans l'ensemble de la société française. Ce tertiaire-là s'il draine une majorité d'emplois peu épanouissants intègre de plus en plus de technologies avancées. Il est allié à l'ensemble de la société productive et dispersé géographiquement.

En revanche, la société touristique tertiaire c'est une société qu'on a dirigée sur un domaine à l'exclusion des deux autres et qui finit par y perdre son esprit d'initiative et son imagination. C'est une société qui mobilise tous ses actifs dans la distribution et le labyrinthe. C'est une société de commerçants, de spéculateurs et de rentiers. C'est une société de petits notables garantis et de saisonniers sans recours. C'est une société dont la culture ne se renouvelle pas.

Une société qui a renoncé à la production et à la transformation s'étiole. Dans l'agriculture et l'industrie la libération de l'homme par la machine est un progrès historique. Mécanisées, ces deux activités, auxquelles il faut adjoindre l'artisanat de création, cotoyant l'activité touristique, l'épaulant, lui donneraient une fondation, des racines, ce qu'il faut pour que l'esprit soit à nouveau possible.

Mais une économie spécialisée peut-elle encore se développer sans aggraver sa spécialisation? Il est incomparablement plus facile de s'établir marchand d'articles de sport qu'agriculteur. Les choix sont faits avant que le candidat se présente.

La société touristique tertiaire est une société passive: passivité coloniale

du consommateur, passivité servile du prestataire de service. Le message étant mercantile, la communication s'appauvrit. Pour les experts du tourisme, la réduction du temps de travail c'est seulement une augmentation du temps de loisir. Avant que les pays touristiques ne soient tout à fait de gigantesques maisons de passe, il est urgent de considérer l'occasion, le temps donné de transformer le rapport à l'Autre pendant le temps de loisir.

Du Nord au Sud

Dans l'hôtellerie et les commerces, les conditions de travail et de salaire changent d'une station à l'autre, mais aussi d'une rue à l'autre. L'arbitraire est la règle.

Dans les remontées mécaniques, l'emploi de perchman recouvre autant de situations qu'il y a de stations. Le salaire de base passe de 5256 F à Courchevel (au 1.1.82) à 3156 à Montgenèvre.

Le rythme du travail saisonnier renforce le pouvoir des employeurs. Ils restent quand les travailleurs changent. Il y a tant de différences qu'en changeant de station, on croirait changer de pays. Pour le travailleur saisonnier, le système touristique est le pays du dépaysement perpétuel.

"Les Maquereaux des Cimes blanches"

"La séance est ouverte.

- Le silence a été vendu hier à l'Armée.
- Et le soleil?
- Exporté et exploité sur place. Moitié, moitié.
- L'eau?
- Idem.
- La Société valaisanne de l'Eau dans le Vin a souscrit une partie des actions.
- L'air, reste-t-il de l'air?
- Oui, un petit stock autour des 4000.
- Mammon, vous placerez ça dans l'épicerie.
- Ils prennent aussi la neige?
- Ils prennent aussi la neige."

Comment polémiquer avec un poète? C'est la question qu'ont dû se poser Les maquereaux des cimes blanches du Valais, après que Maurice Chappaz (1) ait fait de leur qualité le titre de son pamphlet. Ils ont choisi la calomnie.

Il serait pédant de dire que la forme poétique est impérissable, cependant on a pu constater qu'un livre comme celui de Danièle Arnaud (La Neige empoisonnée) malgré ses révélations et ses dénonciations, suscitait moins de haine. Je crois que ce livre, composé d'"affaires" et de dossiers, était conçu dans une forme beaucoup trop bureaucratique pour être subversive et durable. La poésie est ir-récupérable.

Ils ont transformé le Valais en maisons closes. Elles ont pour nom Porno Sapin, Enfer en Eden, Ordures 2000, Truie Station et Saint-Placide-les-Truands. L'anonymat sied aux gros profits. Les voilà porteurs de surnoms lumineux, ils sont tous là: le notaire Pas vu-Pas pris, l'entrepreneur Cent-mille-francs-plus-intelligent-que-toi, le journaliste Bousier le magistrat Graisse-la-Patte. Pour n'en connaître aucun je les reconnais tous, ceux qui transforment la montagne en "épicerie centrale et écurie de passage".

Quelque chose d'irréversible a été commis, souvenez-vous en! Ils ont tout pris, c'était leur rôle. Mais ils ont pris la montagne comme ils auraient pris un lot de savonnettes. Sans y mettre plus d'esprit.

Dans la patrie du tourisme que les promoteurs français évoquent avec des sanglots dans la voix (Voyez en Suisse!), on massacre aussi les forêts et la mémoire, on décrète et on expulse. Avec un peu d'imagination peut-être aurait-on pu vivre sans se vomir? Taisez-vous! C'est la vo-

cation touristique.

Des pays entiers ont éprouvé la cruauté d'une vocation qui les a dévorés et puis est partie. Le tourisme, c'est autre chose. Sa fin ne sera pas que grimaces. Qu'elles viennent l'Avalanche et la "catastrophe-renaissance". La glace bleue brise tout et laisse les prés.

"L'odeur des menthes, poivres et rêves, vous vous souvenez? Rien que pour ça les barricades."

(1) Sur l'oeuvre de Maurice Chappaz, on doit lire les deux articles de J. Boccagnano parus dans les numéros 1 et 3 de Passage.

Les Maquereaux des Cimes blanches est paru en 1976, édité par les Editions Bertil Galland, 29, rue du Lac à Vevey en Suisse.

Les voleurs d'images

"L'oeil de la caméra suit les derniers paysans dans les buissons. S'ils creusent les pommes de terre, s'ils vont en champ le bétail, s'ils vont à la foire, s'ils jouent du fifre, s'ils prient, s'ils rient, s'ils chient, l'oeil de la caméra est là, elle les suit partout sur la route, dans leur lit, sous les branches de mélèze pour atteindre le mayen, dès l'aube, jusqu'à la nuit. On ne peut plus ni se soûler, ni aller à une procession, ni chiquer, ni planter quoi que ce soit dans la terre ou enterrer un mort sans que l'oeil soit là. Et derrière la caméra un monstrueux bourdonnement nous emplit les oreilles: les hôteliers et les touristes qui discutent." Maurice Chappaz, Portrait des Valaisans, Ed. Bertil Galland.

Du côté des travailleurs

Eté 82: 3800 F/mois,
55 heures/semaine

Malgré l'évolution du droit du travail, malgré l'existence légale des syndicats depuis un siècle, la lutte pour la défense des droits des travailleurs dans certaines branches économiques est peu développée. Il en est ainsi dans l'hôtellerie et la restauration.

Cherchant du travail pour l'été 1982, j'ai trouvé une place de plongeur au village familial de vacances IGESA (Institution de Gestion sociale des Armées) à Puy-Saint-Vincent 1600, village réservé aux militaires et aux fonctionnaires du ministère de la défense.

Le contrat de travail proposé par la société CMRH, société assurant la restauration d'un grand nombre de centres de vacances, fixait une semaine de 47 heures de travail pour une rémunération de 3800 francs brut, plus la nourriture et le logement.

Dès les premiers jours la cadence de travail m'apparaît comme fort rapide. Du début juillet au 20 août, le nombre de personnes mangeant au centre a varié entre 250 et 450, l'effectif changeant de semaine en semaine.

L'effectif du personnel de restauration était de 16 personnes: 5 au service, 8 en cuisine, 3 à la plonge (2 pour la petite vaisselle et un pour la batterie). Pour la qualité et la présentation des repas (3 assiettes par repas, 4 le soir), l'effectif s'est avéré insuffisant pour respecter les horaires prévus dans le contrat: 7h50mn par jour. De plus les employés en congé n'étaient pas remplacés, ce qui amena à faire un nombre d'heures supplémentaires important, en moyenne une par jour, en plus des 47 heures hebdomadaires.

Dès la seconde semaine des discussions ont eu lieu avec le gérant ainsi qu'avec le délégué du personnel qui était aussi le cuisinier en chef.

N'ayant obtenu aucune amélioration de la situation, le jeudi 22 juillet nous avons eu une discussion avec le chef du secteur sud-est de la CMRH en visite à Puy-Saint-Vincent. Après la menace de contacter l'inspection du travail de Gap, il a accepté d'embaucher une personne roulante pour remplacer celles en congé. Il a refusé d'admettre les heures supplémentaires déjà faites.

Ensuite, avec le directeur du centre, il a menacé de dissoudre l'équipe de cuisine, si d'autres problèmes apparaissaient. Bien que cette dissolution ne puisse avoir lieu sans résolution judiciaire, la menace a eu de l'effet sur certains membres du personnel.

Profitant de la situation, la direction a fait trainer pendant 12 jours l'embauche d'un tour-nant. Celui-ci est arrivé un jour après la présentation au gérant (le 2 août) d'une lettre destinée à l'inspecteur du travail relatant les faits, lettre qui serait partie le 5 août si le roulant n'était pas arrivé.

Ce centre de vacances n'est certainement pas le seul où de telles infractions au droit des travailleurs sont faites. On a pu remarquer que la menace de contacter l'inspection du travail avait un effet important sur les employeurs. Ceux-ci redoutent une visite surprise qui montrerait les abus commis.

Bien que le droit et son étude ne soient pas des plaisirs, il faut savoir que lorsque l'on connaît la législation et les droits dont on dispose, il est beaucoup plus difficile à la partie adverse de les nier.

Patrick MONNET

Ça tient à un fil

La région Alpes-Provence-Côte d'Azur détient le record de France des accidents du travail. Alors que partout ailleurs le plus fort contingent d'accidents est produit par le bâtiment, il est ici détrôné par les remontées mécaniques. Cela tient d'une part au fait que la spécificité de ce travail n'est pas reconnue et donc que la législation commune n'est pas adaptée, que le code du travail n'est pas rectifié et d'autre part au total mépris des mesures élémentaires de sécurité. De son côté le Service de Contrôle de l'Équipement se préoccupe surtout de la sécurité des usagers qui ne recouvre pas toujours celle des travailleurs. Pour nombre de ces travailleurs, souvent parmi les plus anciens ainsi que pour les chefs, se passer de sécurité est synonyme d'efficacité. Ceux

qui voudraient travailler avec, par exemple, un harnais, ou qui réclament davantage de passerelles ou des échelles plus praticables sont pour le bon sens patronal des feignants qui feraient mieux de rester chez eux. Le comble est que souvent ces équipements statiques élémentaires (barrières, échelles, etc) rouillent dans des dépôts alors qu'ils sont faciles à mettre en oeuvre.

Une gare de téléski est un ensemble de pièces mécaniques travaillant dans plusieurs plans. Le départ et la rentrée des perches, les poulies verticales et horizontales, et bien sûr le défilement du câble exigent une attention pluridimensionnelle. Les conditions climatiques et un équipement vestimentaire souvent inadapté (chaussures par exemple) ajoutent encore à la dangerosité.

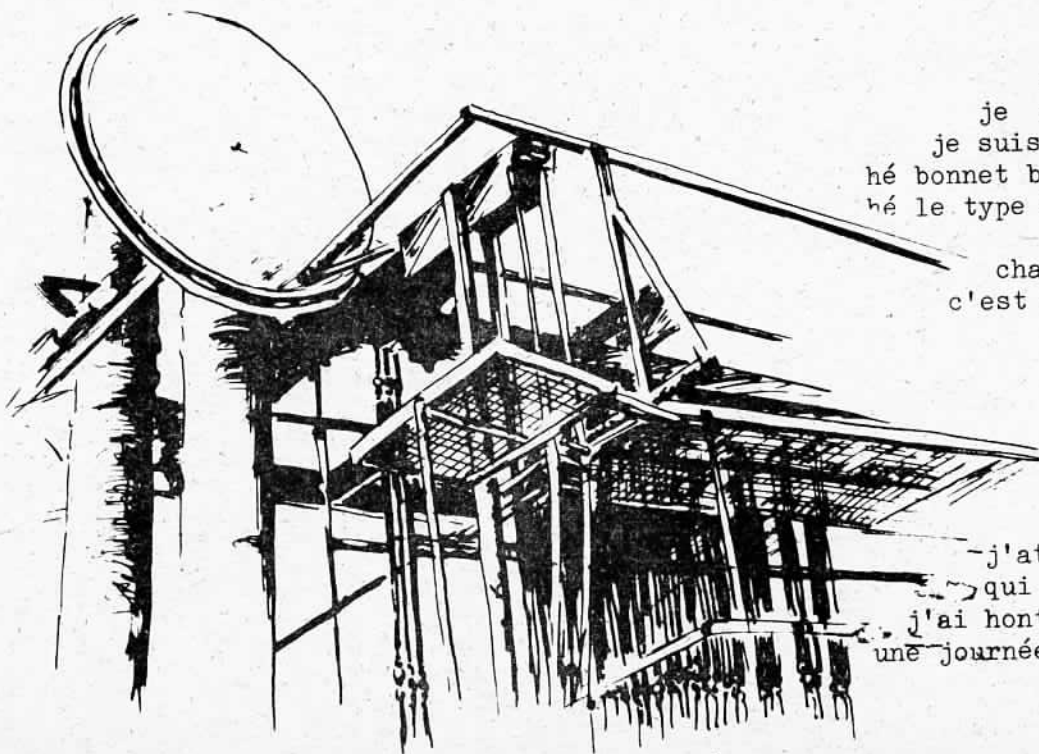
Au mépris des règles de sécurité s'ajoutent les idioties commises par les constructeurs. Il faut citer cet exemple parmi d'autres d'une série de pylônes dont les échelles sont soudées sur une face dans la partie basse puis, à mi-hauteur, sur la face opposée de la partie haute, contraignant le mécanicien, en cours d'ascension, à un exercice de traction à la seule force des bras, pour passer d'une face à l'autre. L'Équipement n'a jamais prêté attention à ces pylônes très particuliers.

Appliquer strictement le Code du Travail et prendre mesure de la spécificité des remontées mécaniques, c'est ce que proposent les "Recommandations concernant les mesures préventives techniques élémentaires" adoptées par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes, en 1977 et publiées en 1980, dont voici un exemple:

"Assurer l'inaccessibilité des poulies

à rayon, des points rentrants des câbles courroies, chaînes et engrenages, ainsi que des arbres, cardans, accouplements et autres pièces mobiles normalement accessibles, par des carters ou écrans fixes de formes appropriées (en application des articles L. 233-1, L. 233-3, L. 233-4 et R. 233-3 du Code du Travail)". La protection des pièces en mouvement en station est implicitement prévue par le décret du 10 juillet 1913.

En matière de sécurité et de prévention, on part de tellement bas que suggérer l'application de la loi, c'est déjà une innovation.



Petit Chef

mon petit chef
m'arrache le marteau
ou la pince
ou la pelle des mains
s'arrange pour que j'aie l'air
en trop
travaille toujours
quand grand chef arrive

mon petit chef
oublie mon nom ou plutôt
je n'ai pas de nom pour lui
je suis la couleur d'un bonnet
hé bonnet bleu toi là bonnet marron
hé le type à lunettes oui le barbu

chaque fois qu'il me croise
c'est comme s'il me surprenait
à ne rien faire
ça lui fait plaisir

un jour petit chef
va passer grand chef
il l'aura bien mérité

-j'attends toujours le soleil
qui me réchauffera les pieds
j'ai honte de regarder ma montre
une journée écoulée ne devrait pas
être du temps perdu

repète encore une fois
cinquante mecs attendent ma place

Mystico et Mégalo sont dans un bateau

1° Le Génie des Alpagnes

Donc les promoteurs sont de retour. Comme à la belle époque. Roger Godino, promoteur des Arcs, envisage de construire 8000 lits sur la commune de Sainte-Foy-en-Tarentaise. Avec Schnebelen, ils ne sont pas les seuls. A la fin de 1981, ce sont près de 1.100.000 m² de plancher que la Commission des Unités Touristiques Nouvelles a autorisés pour les Alpes et les Pyrénées. Mais la manie du verbe met Godino et Schnebelen en avant. Le premier nommé est donc l'auteur (à ses frais?) de Construire l'imaginaire (rien que ça!) ou le management de l'innovation.

Dans la première partie de ce petit livre l'auteur nous conte le roman des Arcs, l'aventure, le western, la vie de pionniers des promoteurs de stations. On est ému devant tant de courage, d'abnégation mis au service de la lutte contre l'inertie et la routine. L'auteur dit en toute modestie que cela "tient à la fois du miracle et de l'exploit". Innovation, innovation, il en bégaie Godino de répéter ce mot, pour nous faire croire qu'il y a innovation à construire une station de sports d'hiver. Les Arcs? Une réflexion architecturale un peu plus poussée qu'ailleurs. Quoi d'autre? Construire une station dans les années 60 et 70, c'est littéralement la routine, c'est se laisser conduire par l'inertie, c'est choisir le créneau porteur et mettre le pilotage automatique.

Godino et son équipe ont tout inventé: la kitchenette (pour permettre à la maîtresse de maison de participer à la vie familiale et non pas, comme on pourrait croire, pour économiser l'espace), les jardiniers de la montagne, ces agriculteurs fonctionnaires chargés d'entretenir les abords des stations, l'architecture mimétique; ils ont appris le golf aux paysans et dans la foulée, ils ont même inventé le ski de randonnée (page 69)!



Bon. A supposer que les Arcs soit une station d'une inspiration un peu moins débile que les autres et qu'à défaut d'innovation on y repère, avec indulgence, quelques trouvailles, que faire de la suffisance de M. Godino?

Ce logicien se convainc de son talent d'innovateur en raisonnant comme une pantoufle. Je résume. Il dit: dans les années 60, on refuse des capitaux à l'innovation; dans les années 60, on me refuse des capitaux; donc dans les années 60 j'ai été un innovateur.

Dans l'hypothèse où le promoteur des Arcs ne serait pas une vieille savate, alors c'est un génie de l'innovation. Et dans ce cas on ne peut que déplorer qu'il ait choisi un secteur d'activité encore marginal par rapport aux besoins des gens (le tourisme) pour le démontrer. Combien d'autres domaines l'attendaient: l'urbanisme des grandes villes, les transports en commun, le logement social. En intervenant là il eut gagné notre reconnaissance et sa canonisation plus que par son luna-park montagnard. Evidemment, il aurait fallu se heurter à des hommes politiques corrompus et à des fonctionnaires sclérosés (et inversement). Tandis qu'en montagne, dans les années 60, il était encore temps de se tailler un petit fief, assez grand tout de même pour mettre en scène une honorable mégalomanie. L'innovation eut été de s'imposer aux politiques et aux fonctionnaires et non d'acheter des terrains à 30 centimes du m². Mais alors là quel héroïsme, quelle invention!

Il est toujours étonnant d'entendre quelqu'un (fut-ce M. Godino) s'enorgueillir de produire de l'espace-à-habiter clés en main. A-t-il mandat ce promoteur pour construire l'imaginaire? A-t-il mandat pour jouer avec "l'ensemble des images et des relations d'images qui constitue le capital pensé de l'homo sapiens" (selon la définition de l'imaginaire de Gilbert Durand)?

La station des Arcs, s'il s'agit d'imaginaire représente un échec spectaculaire, les bâtiments se dégageant avec peine d'un fatras technico-idéologique. Le Corbusier que cite abondamment M. Godino était un artiste. Ce qui manque le plus à M. Godino, stérile agitateur et exploitateur de l'imaginaire des autres, surdoué plat, c'est du fantasme, encore du fantasme et toujours du fantasme.

2° De la méditation comme fonction commerciale

Les habitants de Termignon en Maurienne que l'ogre Schnebelen menace de manger sans sel ni poivre (rappelons en passant que Schnebelen est cet artiste qui a créé la station de Tignes et quelques autres) pour élargir son domaine, doivent se précipiter, si ce n'est déjà fait, sur le petit livre que le maître a fait paraître (à ses frais?) et qui s'intitule Le Méditant. C'est le récit d'une initiation et une technique pour par venir à la méditation. Ce "témoignage vécu d'un pèlerin des temps modernes à la recherche des mystères de la vie" a été inspiré à l'auteur par Evagre, moine grec, qui l'a initié et incité en-

suite à le rédiger.

Termignon ne compte pas 350 habitants.

M.Schnebelen compte y construire 7000 lits. "Tel est le méditant, occupé des affaires de la société d'économie productive mais disponible à la lumière comme au cheminement dans ces lieux et ces états qui s'appellent l'âme ou l'esprit de l'homme".

Tout homme en fait, ami lecteur, possède un jardin intérieur. Mais comment l'atteindre, comment le cultiver?

C'est tout simple. Tu fais une grosse colère, tu insultes ton voisin, ou bien tu écrases un chien, ou bien tu construis une station de sports d'hiver, bref tu te mets hors de toi, poussé par "la rationalisation croissante de la vie quotidienne" et tu accèdes alors au jardin intérieur. Tu as fait un grand pas. Et pourtant, tu tournes en rond si tu ne te mets pas en quête de Dieu.

Le Dieu de M. Schnebelen est singulièrement corrompu. Il parle un drôle de langage. Un langage de marchand. Après tout, c'est M.Schnebelen lui-même (en français: la baleine des neiges) qui évoque la création de plusieurs stations dont Tignes, prouvant ainsi qu'une "certaine quête et la foi ne sont pas incompatibles avec les exigences d'une vie professionnelle". M. Schnebelen a la réputation d'être un patron bouledogue, méprisant, magouilleur; pardonnons lui puisque Dieu est son cousin. On en arriverait à oublier que la "création" d'une station de sports d'hiver c'est entre autres manoeuvres, acheter du terrain agricole et le revendre comme terrain touristique, c'est pas mal de petites saloperies et escroqueries "légales". Pour ce qui me concerne, je vous annonce ma conversion prochaine, dès que toute religion sera incompatible avec les exigences professionnelles de tous les Schnebelen de l'arc alpin (pour commencer). Je préfère le promoteur qui dit franchement "je suis une ordure" que celui qui découpe dans sa "foi" des forfaits de remontées mécaniques.

Nouvelles Campagnes

Nouvelles Campagnes est une revue de réflexion sur les questions agricoles et le monde rural dans son ensemble. Paraissant depuis 1978, elle en est à son 20ème numéro.

Une de ses méthodes de travail est ce qu'on peut appeler le dossier à tiroir. Différents thèmes se poursuivent et s'enrichissent au fil des parutions. Notons parmi ces thèmes "les agriculteurs face au nucléaire", "la rémunération du travail paysan" (n°19) ou "la bataille du veau" et sur tout "Vivre et travailler en montagne". Les différentes contributions à ce dernier dossier éche lonné sur les numéros 16 à 19 font le bilan, sans privilège géographique, de la politique de la montagne et relatent des expériences d'installation, des expériences syndicales, associatives et coopératives. Une réflexion de portée plus générale sur l'"économie duale" et, l'agriculture n'est pas oubliée. Les alternatives qui ne se développeraient qu'en contrepartie d'une mise en réserve sont-elles seulement des alternatives? Le mieux est de lire ces différents numéros. En prolongation de la revue, les collaborateurs de N.C. de diverses régions sont disponibles pour intervenir dans des sessions de formation des syndicats, groupes et associations, dans le cadre de l'ARC (Association Recherches Campagnes).

Nouvelles Campagnes: BP 1134, 31036 Toulouse Cedex.

Le numéro: 20 francs. Abonnement: un an 70 francs.

Une station de sports d'Eté: Pornic

ne de pêcheurs. Ils m'ont dit aussi leur amertume en désignant, dans mon dos, la cohorte de touristes qui les envahit chaque été.

C'est donc cela "l'animation", c'est la foule, ce sont les commerçants pendant quatre mois de l'année (de juin à septembre). Le reste du temps la station est "morte".

Au moyen âge, le port était très important. Depuis les pêcheurs s'en vont, chassés par son envasement progressif, par la rationalité des gros bateaux, par la densité démographique saisonnière et par la reconversion touristique de la commune. Aujourd'hui, il demeure comme un vestige du passé, comme une justification touristique et balnéaire.

Autour du port, une petite industrie employant 160 personnes environ. Et plus loin, dans les terres, une population très agricole dont les activités économiques sont tournées vers l'intérieur du continent. Ainsi, mis à part une surpopulation estivale et une spéculation foncière d'ailleurs difficile à évaluer, l'agriculture ne souffre pas du tourisme comme en zone de montagne. Mais elle n'en bénéficie pas non plus. Resterait à définir les conséquences culturelles d'une telle cohabitation.

Entre le port et les exploitations agricoles, près de 5000 résidences secondaires et une quinzaine de campings! Ces résidences secondaires sont le plus généralement construites par des promoteurs. Le style en est donc uniforme, niant l'architecture des petites maisons bretonnes et

le plus souvent, les artisans locaux sont court-circuités au profit de grandes entreprises étrangères à la petite région.

100000 touristes dans l'été pour une population de 8800 habitants!

A part les colonies de la SNCF et de l'EDF, aucun tourisme "social". L'essentiel de l'économie, c'est le commerce: entre baignades de soleil et baignades de mer, les gens consomment. On est venu en vacances pour se faire servir; non pour découvrir, rencontrer, parler, apprendre mais pour bronzer.

Alors on se vautre sur les plages comme on se vautre sur les pistes de ski en hiver. On a simplement troqué le maillot contre l'anorak, la planche contre les planches mais la tenue et l'équipement, dans les 2 cas sont de rigueur. Consommation oblige!

Les commerçants sont là, ainsi que les "équipes collectives", comparables: le port et le col, la neige et l'eau, la piste et la plage, la mer et la montagne, les routes, les hôtels, les campings et le folklore: le guide et le moniteur de voile, le paysan et le pêcheur qui, d'ailleurs, disparaissent ensemble.

Décidément, une station balnéaire et une station de ski sont bien semblables. Et c'est normal puisqu'elles sont investies par les mêmes touristes, mais à des époques différentes. "L'entassement horizontal" (de la plage) ne se distingue donc pas de "l'entassement vertical" (de la piste)!

Le dépliant du syndicat d'initiative nous affirme que "le port est la partie la plus animée de Pornic". Mais faut-il en déduire que les quais ont peuplés de costauds marins, tirant sur leur rive, comme l'image populaire les a définitivement fixés?

Non. J'ai cherché et n'en ai trouvé que deux, si vieux qu'ils ne partaient plus en mer. Ils m'ont dit qu'aujourd'hui, il restait une trentaine



100000 touristes pour 8800 habitants

Entretien avec le directeur du Syndicat d'Initiative de Pornic

Transhumances: Quels sont les équipements récréatifs de la station?

M. Roi: La station de Pornic propose aux estivants une douzaine de courts de tennis, quelques terrains de sport, un golf, une piscine, un petit train qui les fait voyager au travers de la ville et bien sûr différentes plages. Le syndicat d'initiative organise, par ailleurs, des circuits touristiques en car.

Tr: N'est-il pas dommage de proposer aux touristes des activités qu'ils "consomment"? Ne peuvent-ils pas prendre en charge l'emploi du temps et l'organisation de leurs vacances?

M.R: Tout d'abord, il existe à Pornic d'autres activités estivales: manifestations culturelles, cinéma, musique, peinture... Mais il est vrai qu'aujourd'hui le tourisme est avant tout un tourisme de consommation. En dehors de la consommation, les gens bronzent ou s'ennuient. Par exemple, dans le camping dont je suis propriétaire, j'ai mis des poneys à la disposition des campeurs, pour amuser les enfants, pour faire un tour, pour avoir un contact avec un animal pendant leurs vacances... Eh bien, cela n'a pas marché car personne n'était là pour ramasser 3 sous et tirer la bride.

Pendant leurs vacances, les gens s'ennuient, il faut les diriger.

Tr: Que faudrait-il faire pour que cet état de fait disparaisse?

M.R: Il faudrait que les mentalités évoluent. Celle du touriste qui devrait se prendre en charge et éviter, au moins un mois dans l'année, de retomber dans le système de consommation. Mais aussi celle du commerçant car c'est lui qui propose cette consommation. Il faut absolument que le commerçant comprenne qu'on ne reçoit pas les

gens pour leur piquer leur argent. Les contacts avec la population doivent être développés. La discussion que l'on a avec le client devrait être autant sinon plus importante que le simple échange marchand. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Tr: Et concrètement, comment envisager l'avenir de la station?

M.R: Par rapport à ce que je viens de dire, il y a plusieurs choses à faire. Tout d'abord, favoriser l'animation culturelle. Il existe un projet de "son et lumière" avec un historique de Pornic. Pour l'instant, il n'y a aucun musée. Sa création nécessiterait une prise de conscience de la municipalité qui, comme les précédentes n'a pas encore tout à fait défini de politique par rapport à l'avenir touristique.

Ensuite, il faudrait prévoir une industrie légère, indépendante du tourisme mais plus ou moins complémentaire. Cela éviterait de voir la station se fermer et les gens désertir en hiver. Cela procurerait des emplois aux jeunes, ce serait un espoir de rester au pays.

Enfin, pour favoriser les contacts, il faudrait étaler les vacances. 100000 touristes en 4 mois pour une population de 8800 habitants, c'est fou! C'est la course, la foule, l'énervement, l'agressivité...

Il peut y avoir plus de monde, mais surtout il faut déconcentrer les gens. Pour que leurs vacances soient mieux vécues et qu'ils puissent prendre le temps de vivre.

Architecture psychomorphe au Pérou

Par mauvaise conscience l'architecture touristique s'était mise à mimer les formes du terrain. Par rétro-manie pseudo-écologique, elle a ensuite reproduit les formes des anciens chalets. Nous dédions à la servilité et à la souplesse d'échine des architectes et urbanistes en pays touristique cette façade de l'immeuble de la police à Lima (Pérou). Elle symbolise ce qu'on pourrait définir d'un terme très innovant, (pour entrer dans la logomachie de M. Godino) comme l'architecture psychomimétique. Cette façade porte en elle toutes les figures du discours et de l'interrogatoire policier: répétitions, coq à l'âne, attente, couloirs, papier-important-qui-fait-défaut, questions à double-sens, etc.

Lima. Sous le ciel sombre, la ville s'étend. Interminables quartiers aux maisons basses pour éviter de grandes catastrophes lors des tremblements de terre.

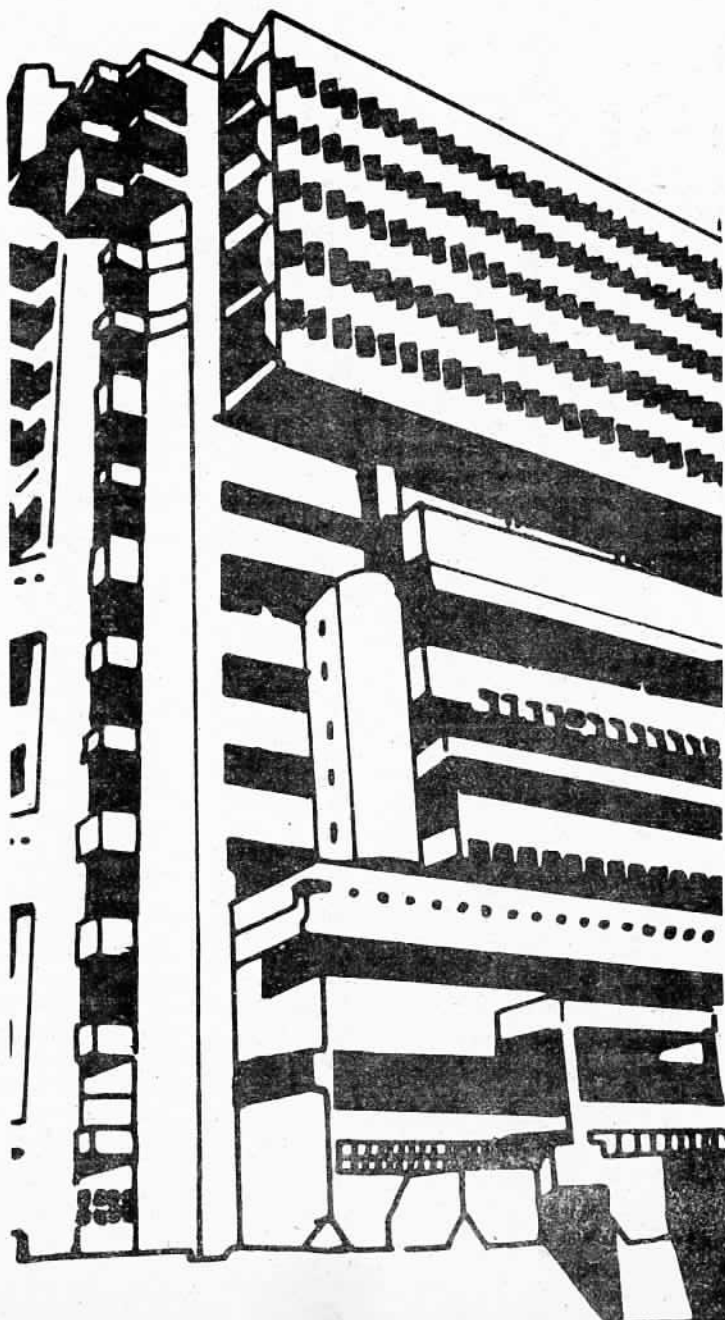
Sous le même ciel, les édifices publics, les ministères s'élèvent comme un défi à la terre. Ces masses de ciment disproportionnées sont l'empreinte la plus visible, à Lima, des gouvernements militaires.

Il y a une architecture militaire, l'architecture du béton, celle des blockhaus. Ici, les militaires semblent, avoir oublié une technique qui pourtant leur est chère: le camouflage. Ils ont inversé la structure en profondeur des blockhaus et le gigantisme souterrain surgit, comme si un tremblement de terre, par pression, avait soulevé ces masses de béton.

La terne et très triste couleur de la terre liménienne les recouvre uniformément. Leurs lignes tout en hauteur, volumes énormes, fenêtres obscures, meurtrières aveugles rappellent les lignes idéologiques d'un gouvernement "progressiste" mais hautement autoritaire et répressif.

L'architecture "étatique-institutionnelle" quand elle est volonté communique les valeurs et reflète l'esprit de ceux qui l'ont voulue. Le gris des façades fait figure d'austérité. Il n'en est rien. L'architecture choisie par les militaires est un luxe par la quantité de matières premières, de technologie mises en oeuvre. L'édifice verre-aluminium, aux apparences plus luxueuses, est meilleur marché. On ne peut réprimer, devant ces monstres, un sentiment de peur et d'indignation. La peur est provoquée par la forme écrasante de ces représentants d'un Etat fort; l'indignation pour le gaspillage de matières premières. Intimement liées la peur et l'indignation sont le reflet de la volonté de l'architecte: pour obtenir ces formes écrasantes il avait besoin de gaspiller de la matière et vice versa.

La dernière construction "étatique-institutionnelle" en date est celle destinée à la PIP (Policia de Investigaciones del Peru). Ce qui distingue l'édifice des autres au premier abord, c'est sa petitesse. Tout est relatif évidemment. Mais ce qu'il n'a pas en grandeur le bâtiment de la PIP le tient en style. L'audace de l'architecte est grande: la seule unité du bâtiment est donnée par la couleur grise. L'édifice est un as-



semblage cahotique de façades inégales, de terrasses, de balcons. L'hétérogénéité du monstre provoque la peur et la répulsion. Il semblerait que la PIP ait voulu concentrer en un seul édifice tous les monstres qui hantent ses nuits: types de fenêtres différents, jalousies, angles saillants, rentrants... L'intérieur n'a rien à envier à la façade. Tout est prévu pour mettre le visiteur mal à l'aise: coins, recoins, cloisons ajourées, autant d'yeux pour surveiller le citoyen. Rien d'étonnant pour qui connaît un peu la PIP. L'architecture a réussi à faire coïncider le contenu et la forme: la façade est une torture et l'on ne peut qu'imaginer ce qui peut se passer à l'intérieur.

Ce bâtiment représentera-t-il le nouveau gouvernement civil-militaire? Est-il si différent de l'architecture militaire précédente? Il semble que l'idéologie des militaires ait pénétré l'esprit de la classe bourgeoise.

Frontières

Transhumances ne paraîtra plus que deux fois l'an, au printemps et à l'automne, pour donner des dossiers plus étudiés, des articles originaux, inédits ou oubliés, des traductions. Ainsi au printemps paraîtra un numéro-dossier-recherche sur les Frontières. Au sommaire notamment les rectifications du traité de 1947 entre l'Italie et la France, l'Occitanie et les frontières, les Vaudois, les espions, des revues de livres, des dessins, etc.

Economia de montanha: situacion e alternativas

Rescontre d'eschangis e de recerca
Crevos - Ambrun, 1-2 de Mai
Organisat par l'Institut d'estudis
occitans des Aups e de Provença
auta

Economia e cultura
Intervencions de Micheu Berard e Felip Janel

Los problemas de l'economia de montanha son
liats a d'autres problèmes de destructuracion so
ciala. Dempuei quauques anaas, s'i apondon de
problemas culturaus d'eitant mai fòrts que son
accompanhats d'una agression toristica.

1. La situacion de l'economia de montanha
La maja part d'aquelas regions qu'an agut una
granda activitat au segle passat an pauc a cha
pauc conaissut l'esòde rurau. Los joves son par-
tits per las vilas que demandan de man d'obra;
1965: lei que favorisa los agricultors que lors
terras respondon a de normas de rentabilitat es-
tablias au nivèu europenc en lor bailant de sub-
vencions (DJA: Dotation aux Jeunes Agriculteurs)
-motorisacion: tractors...
-desvelopament dau torisme (estacions d'esport
d'uvern, laus de Serre-Ponçon...) pas mestreat
per lo monde dau pais, las comunas an pas los
meians d'investir, an laissat los promotors pri-
vats se lançar dins la construccion imobiliara.
La situacion se resume ansin:
- despossession de nostre environament: parcs
nacionaus, baratgis...
- perta totala de la mestresa dau developa-
ment economic locau (gestion des ressourças loca-
las per d'etrangers, EDF) economia colonisaa.
- endeutament personau des agricultors qu'an
vogut persegre l'industrialisacion a l'americana
o investir dins lo torisme.
- demografia desequilibraa: 7 h. au Km2. Des-
tructuracion au nivèu dau sesse, de l'atge.
- desavantage geografic: los chamins longs
per la febla produccion fan que los pretz son
pas concurrenciaus e la rentabilitat maria.
- los otis de travalh son pas adaptats a la
montanha, au biais de viure des paisans. Au nivèu
nacionau, deguna recerca es pas estat facha, a-
donc, d'associacions localas e regionalas se son
lançaas dins la fabricacion de materiau agricòle
per lo pais de montanha: lo C.A.T.A.D.A.S per una
machina a meissonar la lavanda; Peuple et Cultu-
re per un tractor adaptat as fortas pendas.
Se remarca aùra dos tipes d'agricultors:
-aqueu que despensa per melhorar son equipa-
ment, se modernisar, que rasona coma un cap d'en-
trepresa.
-lo paisan tradicionau, pluriactiu, elève de
raças rusticas, parla encora la lenga, s'es pas
força modernisat. Per v'eu, l'agricultura es pas
un mestier, mai un estat.

2. Agression culturala
Lo developement economic a fach desapareisser las
relacions entre lo monde, lo biais de viure adap-

tat a l'environament, au pais. Lo paisan chercha
a estre independent de son vesin: pas de CUMA
(coperativas d'utilisacion dau materiau agricò-
le), pas gaire de gestion coperativas.
Es lo cas per eisemple de Crevos; onte i'a quau-
ques annaas los agricultors erian rechampats en
una merça de "sindic" per l'achat d'un taure per
salhir las vachas de tot lo vilatge, aùraan chau-
sit la tecnica de l'ensemencacion artificiala que
lor laissa mai de libertat per raport ais vei-
sins, que lor dona de bonas bestias mas que les
plaça dins un isolament qu'eisistava pas i'a
quauques ans.
Las rescontres, velhaas, presas de decisions en
comun an desapareissut e son pas estaas rempla-
çaas per ren. Aquela solidaritat que reglava las
"inter relacions" dins lo grope an laissat la
plaça a una societat anarchica onte lo monde an
un sentiment de culpabilitat, onte devenon indi-
vidualistes e se repleian sus eus memes. Retro-
bam ves lo monde dau pais lo comportement des es-
tajants des pais colonisats onte lo modèle que
ven d'ailhor es valorisat.

3. Las alternatives
Revitalisar l'economia locala: abordar los pro-
blèmes d'un biais globau e teritorial, es a dire
locau per de projectes economics integrats dins
la tradicion locala.
Crear d'activitats voguas e mestreaas per lo mon-
de dau pais d'un biais a donar una plaça mai im-
portanta au poder locau, per eisemple
-la coperativa de charcuteria de l'Ambrunes;
-la fromajaria dau Queiras;
-las rabassas dins lo pais de Banon;
-la ceramica au pais d'Ate;
que permeton ais joves de travalhar e viure au
pais. Coma en Italia l'eisemple des Comunitats
Montanas (merça de SIVOM) que rechampan las comu-
nas d'una valea per n'establir una politica eco-
nomica, contarolar la gestion, crompar de mate-
riau...

La montagne aux écritures

Chronique des romans, récits, essais, poèmes, B.D. de la moyenne montagne. "Un grand pays est un pays d'aval, dit le Tao, la femelle de l'Univers."

Arrière-Pays

Ferrandez, Arrière-pays, Casterman, 1982.

L'arrière-pays n'existe presque plus. Il n'y a plus que du haut-pays comme disent les touristes pour ne pas vexer les indigènes, ces touristes qui n'ont pu trouver place sur la Côte d'Azur...

Arrière-pays est une bande dessinée documentaire, à tendance sociologique. Julien le cultivateur aimerait bien épouser Monique la citadine. Avec la naïveté du célibataire en semi-désert social, il lui propose sans plus tarder la vie conjugale. La maison-formica et télévision est prête. En fait, il lui a suffi d'un geste, d'un regard de Monique pour qu'il se construise un roman personnel. Monique lui a parlé, l'a regardé, comme

cela peut arriver dans l'aléa de la promiscuité (un bal par exemple), où les sourires volent bas et où le langage est plus une manière de paraître qu'une réelle communication.

Alors Julien émet à son tour les mêmes signaux. Hélas, son code des regards n'a pas cours dans le monde citadin. Il attend en vain que, séduite, elle glisse enfin dans ses bras, alors qu'elle l'a à peine remarqué. Si Monique "retourne à la terre", à la dernière page, c'est en compagnie d'un "hippie" barbu-fromage-de-chèvre.

L'arrière-pays est le lieu de rencontre de deux mondes. Le premier est le monde paysan, fait de gens qui se connaissent trop, qui ne prennent même plus la peine de s'écouter les uns les autres. Il est plein de vieux cons qui parlent trop fort, mais qui, parfois, transcendent

leur délire et deviennent tout à coup sensibles et attachants. L'autre monde, c'est celui des villes, le monde "des enfants de ceux qui sont nés ici" et qui reviennent. Ainsi Monique n'est pas attirée par une vie "rurale" (de préférence à "retour à la terre") avec un homme qui n'aurait pas bougé des positions traditionnelles (société masculine, rite du pastis, etc). Le tourisme et la télévision liquident lentement l'ancien monde paysan. Monique et son hippie progressent dans le vide laissé par le passage de la vague télé-touristique. C'est cette perte d'identité de l'arrière-pays qui rend leur installation possible.

L'arrière-pays manque de femmes pour les agriculteurs. Les citadines rêvent de vie rurale. Mais ces deux mouvements ne coïncident pas. Julien "urbanise" sa maison, accumule tout ce qui la rendrait in-

vivable pour Monique qui, elle, imagine plutôt une maison "restaurée", c'est-à-dire simplifiée de ses contraintes et de ses rôles sous-entendus.

Il va de soi qu'il y a plein d'autres choses dans cette BD, des conversations, des visages et puis, bien sûr, les saisons, cette raison de ne pas désespérer.



Sommaire

Editorial. Les Stations: vocation de la montagne page 1
ou bavure coloniale

Un peu d'anatomie:

1. Les différents types de stations 2
2. La stratégie des promoteurs 3
3. Les liens juridiques entre promoteur et commune 4-5

Solidarité. Reiser 6-7

4. Le fonctionnement d'une station 7-8
5. L'impact sur l'économie locale 8-9

Deux exemples: Ceillac et Orcières-Merlette 10-11

Un projet au Lauzet (04) 11

La piste continue 12

Les marges du rapport Cambau 13

Société touristique, Société tertiaire 14

"Les Maquereaux des Cimes blanches" 15

Du côté des travailleurs 16-17

Mystico et Mégalo sont dans un bateau
Les promoteurs écrivent 18-19

Pornic: une station de sports d'Eté 20-21

Architecture du tiers monde: Pérou 21-22

Economia de montanha: situacion et alternativas 23

La montagne aux écritures: Arrière-Pays 24

Transhumances, revue saisonnière publiée par l'association homonyme. Adresse: Le Rosier, Val-des-Prés 05100 Briançon. Dépôt légal à parution.
Directeur de la publication: René Siestrunck
Comité de rédaction: Luc Marchello, Marc Pascal, René Siestrunck.

Imprimerie: Briançon-Demain, 33 bis rue Joseph Silvestre 05100 Briançon.

On s'abonne pour 4 numéros: 30 francs

Soutien: 100 francs. CCP:24738D Marseille

LES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

